

**Arrêté modificatif du 29 novembre 2016 relatif à la désignation des membres
du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial
départemental
des Yvelines**

**Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, Directeur des
services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifié ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu la circulaire DGAFP –NOR MFPF 1122325C du 9 août 2011 ;

Vu l'arrêté du 1er décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté de création du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail spécial départemental du 6 janvier 2012 ;

Vu l'arrêté académique de composition du comité technique spécial du département des Yvelines du 17 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté de composition du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail spécial départemental du 12 janvier 2015 ;

Vu l'arrêté de désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du 2 février 2015 ;

Vu l'arrêté modificatif de désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du 8 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté modificatif de désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du 20 janvier 2016

Arrête

Article 1 : Sont nommés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du département des Yvelines susvisé, les représentants de l'administration suivants :

Le président ou son représentant

Monsieur Serge CLEMENT, Directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines.

Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

Monsieur David BERAHA, Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines ou Madame Brigitte BLUTEL, Chargée de mission ressources humaines.

Article 2 : Sont nommés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental du département des Yvelines susvisé, les représentants des personnels suivants :

Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
FSU	Madame Véronique SIMONIN Lycée Eugène Viollet-le-Duc (Villiers-Saint-Frédéric)	Madame Fabienne DUCHESNE Ecole élémentaire les quatre éléments (Issou)
	Madame Evelyne BRAS-DIANA Ecole maternelle Ferdinand Buisson (Limay)	Monsieur Marc LEGEIN Lycée des Sept Mares (Maurepas)
	Monsieur Alain ERCKER Lycée Jean Rostand (Mantes-la-Jolie)	Madame Laurence RICHARD Collège Catherine de Vivonne (Rambouillet)
FNEC – FP – FO	Madame Yasmina BOUTERAA Collège Georges Clemenceau (Mantes-la-Jolie)	Madame Christine LASSALLE Ecole maternelle Les Alizés (Versailles)
	Madame Isabelle DUPAS Ecole maternelle Jean de la Fontaine (Saint-Nom-la-Bretèche)	Monsieur Kardigué SISSOKO Lycée Eugène Viollet-le-Duc (Villiers-Saint-Frédéric)
UNSA	Madame Emeline BOURCIER Ecole élémentaire Les Sablons (Villiers-Saint-Frédéric)	Madame Valérie MORGAND Inspection de l'Éducation Nationale (Circonscription d'Elancourt)
SGEN – CFDT	Monsieur Antonio GONÇALVES Collège Blaise Pascal (Plaisir)	Madame Yvane AOUN-MASSON Ecole élémentaire (Méré)

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guyancourt, le 29 novembre 2016

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines



Serge CLEMENT